



Opportunités d'engagement

Commission européenne – nouveau Collège des Commissaires proposé par la Présidente Von der Leyen

Le 17 septembre, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a été élue pour un second mandat, a présenté la structure et les portefeuilles du nouveau Collège des Commissaires proposé. D'intérêt pour la FIVA, le [Commissaire à la culture Glenn Micallef](#) (Malte) proposé, aura la responsabilité de développer une « approche politique plus stratégique de la culture, en l'inscrivant dans nos objectifs politiques primordiaux ». D'autres Commissaires pertinents pour le mouvement des VH seront le [Commissaire Wopke Hoekstra](#) (Pays-Bas) en charge de la politique climatique, la [Commissaire à l'environnement Jessika Roswall](#) (Suède) et le [Commissaire au transport Apostolos Tzitzikostas](#) (Grèce). Les Commissaires européens constituent la branche exécutive de l'UE (« le gouvernement de l'UE »), connue sous le nom de Commission européenne. Ils fonctionnent de manière similaire à un cabinet ministériel national, chacun étant responsable d'un domaine politique spécifique. Chacun de ces Commissaires doit être confirmé par le Parlement européen lors d'une audition au cours des prochaines semaines (4 novembre – 12 novembre). À la suite des auditions de confirmation fructueuses, la Présidente élue présentera le Collège des Commissaires et leur programme lors de la séance plénière du Parlement européen (dates provisoires prévues en décembre ou janvier).

La FIVA s'engagera avec les nouveaux Commissaires dès leur confirmation par le Parlement. Nous partagerons avec eux notre Feuille de route pour la protection des véhicules historiques. Les Fédérations nationales européennes sont invitées à contacter leurs Commissaires nationaux respectifs dès leur confirmation par le Parlement.

Développements

Proposition véhicules hors d'usage – le Conseil de l'UE confirme les discussions en vue d'autres exemptions

Le Conseil de l'UE a publié un rapport intermédiaire sur la [proposition relative aux VHU](#) du 28 juin, lequel souligne d'autres exemptions pour les véhicules de valeur culturelle. Alors que les 'véhicules d'intérêt historique' sont déjà exclus du champ d'application réglementaire de la proposition, des exemptions additionnelles sont incluses dans la Partie C de l'Annexe I pour les véhicules **d'intérêt culturel particulier**, et pour les cas où le propriétaire du véhicule décide de le **restaurer** afin qu'il soit conforme à la réglementation technique en vigueur, malgré le fait que les coûts de réparation dépassent significativement sa valeur marchande : « *Les autorités compétentes dans l'État-membre d'immatriculation [...] peuvent exempter un véhicule qui est considéré comme un véhicule hors d'usage [...] lorsque le véhicule concerné fait l'objet d'une restauration, à la demande du propriétaire du véhicule* ». Les négociations au sein du Conseil ne sont toutefois pas définitives et les États-membres doivent parvenir à une position générale. Le Parlement européen devrait reprendre le travail législatif dans ce dossier dans les prochains mois.

Le Tribunal Supérieur de Justice de Madrid annule les Zones à faibles émissions

Le 17 septembre, le Tribunal Supérieur de Justice de Madrid [a annulé les dispositions de l'Ordonnance du Conseil Municipal de Madrid relative aux Zones à faibles émissions](#). Parmi les raisons alléguées par les requérants, les juges du Tribunal ont finalement accepté les arguments faisant allusion à certaines lacunes dans le rapport d'impact avant son approbation. Plus particulièrement, le jugement stipule que le rapport d'impact environnemental n'évalue pas les mesures alternatives ou moins restrictives. La décision prononcée n'est pas encore définitive et peut faire l'objet d'un appel par le Conseil Municipal, mais elle souligne l'équilibre nécessaire dans les décisions ayant un impact public, telles que celles liées à la mobilité, lesquelles doivent soigneusement évaluer les valeurs en jeu, dont la protection de l'environnement et les droits des citoyens.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bert Pronk et Kurt Sjöberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.